

LA RESTITUTION DU PATRIMOINE AFRICAIN

« Réparer la relation entre la France et l'Afrique »

Pour l'historien et politologue Achille Mbembe, il est temps de clore une séquence historique avec la restitution des œuvres du patrimoine africain, car le continent, en pleine ébullition culturelle et intellectuelle, est devenu l'un des centres de gravité du monde

LE CONTEXTE

RESTITUTION

Le « Rapport sur la restitution du patrimoine africain » confié à Bénédicte Savoy, historienne de l'art, professeur à l'Université technique de Berlin et titulaire de la chaire « Histoire culturelle des patrimoines artistiques en Europe, XVIII^e-XX^e » au Collège de France, et à Felwine Sarr, écrivain et professeur d'économie à l'université Gaston Berger de Saint-Louis, a été remis à Emmanuel Macron le 23 novembre. Afin de rompre avec l'inaliénabilité du patrimoine national qui empêchait jusqu'alors la France de répondre aux réclamations de certains pays, le rapport préconise d'organiser la restitution du patrimoine culturel africain – on dé-

nombre environ 88 000 objets provenant de l'Afrique subsaharienne – qui a été spolié pendant la période de la colonisation, notamment en modifiant le code du patrimoine français. Le président de la République a marqué sa volonté de poursuivre la voie tracée dans le discours prononcé à l'université de Ouagadougou, le 28 novembre 2017, qui annonçait la mise en œuvre, dans un délai de cinq ans, de « *restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique* », en déclarant que, « *en cohérence avec la démarche engagée et sur proposition du Musée du Quai Branly et du ministère de la culture, [il] a décidé de restituer sans tarder 26 œuvres réclamées par les autorités du Bénin* ». Le texte du rapport vient d'être publié aux éditions Philippe Rey/Seuil (188 pages, 17 euros)

Entretien

Théoricien du postcolonialisme, politologue, historien et enseignant au Wiser de l'université du Witwatersrand de Johannesburg (Afrique du Sud), Achille Mbembe est l'auteur de *Politiques de l'inimitié* (La Découverte, 2016). Il analyse les débats qui entourent la restitution par la France des œuvres du patrimoine africain, mais aussi les travaux tels que *Sexe, race et colonies* (La Découverte, 544 pages, 65 euros), ouvrage dirigé par Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Gilles Boëtsch, Dominic Thomas et Christelle Teraud, qui fait l'objet d'une polémique depuis sa parution (pour ses auteurs, le livre fait l'histoire critique de l'utilisation sexuelle des corps des colonisés ; pour ses détracteurs, il mêle dangereusement histoire et esthétisme en publiant des images racistes).

La restitution du patrimoine africain proposée par le rapport remis au président de la République est-elle une réparation nécessaire ?

Ce rapport est fouillé et solide, animé par un désir de justice, d'équité et de réparation. Il propose des recommandations raisonnables reposant sur des faits historiques avérés. D'où l'importance qu'il accorde aux sources et à la biographie des objets qui ont été volés, pillés, achetés à bas coût sur le continent africain, surtout pendant la période de la colonisation.

Son objectif, comme le soulignent ses auteurs, Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, est de recréer les conditions d'une relation faite de réciprocité et de mutualité. Il ne s'agit pas de punir la France ou de lui demander de se repentir, mais de réparer sa relation avec l'Afrique, aux fins de ce qu'il nous faut appeler « le bien du monde ». La restitution est un élément déterminant pour la restaurer et la réinventer. C'est en ce sens que le principe de la restitution est un principe incontestable qui permet d'allier droit et justice.

Y a-t-il une forte demande de restitution de ces œuvres pillées en Afrique ?

L'opinion africaine est globalement favorable aux restitutions. Les débats sont nombreux, sur les conditions de leur sauvegarde, la question de leur resocialisation, ou encore sur la muséalité. Comment les réanimer, leur redonner force et énergie, les réintégrer dans les processus vitaux ? Comment redécouvrir l'extraordinaire réserve de connaissances du

monde végétal et animal qu'ils recèlent, ou réactualiser les techniques et savoir-faire qui ont présidé à leur fabrication ? Où faut-il replacer ces objets souvent liés à des rituels et non destinés à être extraits de leur contexte singulier dans des musées ? Ne faudrait-il pas réinventer le musée en tant qu'institution ?

Le débat sur les restitutions fait rage alors que le continent vit un moment d'ébullition intellectuelle, culturelle et artistique. Partout, l'on assiste à la résurgence de courants (afrocentrisme, afropolitanisme, afrofuturisme) préoccupés par la question de l'émancipation, de l'unification du continent et du futur planétaire. Des convergences neuves s'esquissent entre l'Afrique et ses diverses diasporas. Au-delà de la multiplicité des États, l'Afrique est de plus en plus un continent transnational. Qu'il s'agisse de la production artistique et culturelle, de la mode, de l'architecture, de la nouvelle pensée critique, la thématique est la même, le rêve d'une Afrique neuve, la possibilité d'un monde habitable par tous. Les nouvelles générations sont en train de sortir du regard ethnologique qui aura été imposé sur l'Afrique des siècles durant. Sur un plan intellectuel, le retour de nos objets doit permettre de clore ce chapitre et, à la faveur de ce renouveau culturel, de repenser l'Afrique comme un des centres de gravité du monde.

Ces questionnements sont-ils nécessaires au moment où la planète est saisie par ce que vous appelez une « politique de l'inimitié » ?

Ces débats sont cruciaux pour le bien du monde, ils sont déterminants pour le bien de notre monde commun. Pour nous, Africains qui avons la chance de circuler dans le monde, nous nous en rendons compte, une partie de l'avenir de notre planète se jouera en Afrique. Dans les années qui viennent, il sera de plus en plus évident que l'Afrique est un laboratoire majeur des mutations contemporaines. C'est ici que certains des enjeux planétaires se manifestent avec le plus d'acuité, à commencer par la question de la vie des espèces, de celle du vivant dans son ensemble. Il y a donc un devenir planétaire de l'Afrique, qui est le pendant du devenir africain de la planète. La restitution des œuvres doit être lue comme l'antithèse de la politique de l'inimitié. Elle montre comment, pas à pas, réparer le visage de cette Terre que nous sommes condamnés à partager, et de ce monde que nous avons en commun.

Le livre « Sexe, race et colonies », dont vous avez assuré la préface, a relancé les débats sur la question postcoloniale. Que pensez-vous des critiques qui reprochent à cet ouvrage notamment d'esthétiser des clichés de viol colonial et ainsi de reproduire le regard colonial au sein d'un « beau livre » ?

Certaines de ces critiques sont légitimes et pertinentes. L'esthétisation des images de viol et de violences coloniales à caractères sexistes peut être difficile à supporter. Cette question, ancienne et déjà posée par l'exposition ou la présentation des images du génocide des juifs d'Europe, est parfaitement recevable.

Fallait-il ou non montrer ces images ? Il y a autant de raisons de dire oui que de dire non. Dans un monde où la saturation des images peut contribuer à banaliser l'intolérable, il faut accompagner et éduquer le regard afin de montrer qu'une image cache toujours quelque chose, qu'elle est une apparition aussi bien qu'un masque. C'est pourquoi il faut souligner que dans le livre, ces images sont encadrées par des textes écrits par les meilleurs spécialistes de ces questions.

Il faut regarder les images en lisant les textes. La plupart des critiques, outrancières ne s'adressent pas au livre, mais aux projections idéologiques qu'il cristallise. Cessons de faire des procès d'intention aux auteurs. Une partie des critiques relève de désaccords raisonnables qui peuvent être exprimés de manière apaisée.

Derrière la mise en scène obscène des corps féminins par le pouvoir colonial, des photographies laissent parfois voir le regard perdu, vide, et l'immense souffrance de ces femmes captives...

On a beau tenter de faire de l'être humain un objet, il y a toujours quelque chose de son humanité qui échappe à cette réduction objectale. Ces femmes peuvent être réduites au silence, mais capables, à travers leur regard, d'esquisser une parole muette qui interpelle. Leurs corps sont exhibés comme des trophées ou comme des décors, mais leur moi est absent. Et ce livre montre que, derrière leur entêtante présence, ces images nous révèlent une absence. Le propre de la violence coloniale est de dissocier le moi de ses apparences, de forcer le dominé à ne jamais apparaître que sur le mode de l'absence, du creux et du vide. Et dans ce vide vient généralement se loger le racisme.

D'où vient cette focalisation sur les questions identitaires ?

De nos jours, l'identité, c'est l'opium des masses. La raison comme faculté humaine universelle – qui a été au fondement de l'idéal de la liberté – est assiégée, et le modèle de la démocratie libérale est partout en crise. De nombreux crimes ont été commis au nom de la raison, de la démocratie et de l'universel. Mais ces idéaux ont en même temps nourri les grandes luttes qui, au cours de la période moderne, visaient à partager le monde et à ouvrir un futur à tous.

Beaucoup s'efforcent aujourd'hui de disqualifier la raison. Ils veulent la remplacer par toutes sortes de passions et d'affects. Les antagonismes politiques s'expriment de plus en plus sous une

« LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS SONT EN TRAIN DE SORTIR DU REGARD ETHNOLOGIQUE QUI AURA ÉTÉ IMPOSÉ SUR L'AFRIQUE DES SIÈCLES DURANT »

forme viscérale, comme si l'on ne pensait et n'agissait plus que par les tripes. Nous sommes entrés dans l'ère de la viscéralité, dont la crispation identitaire est un symptôme. Ce symptôme est viralisé par les nouvelles technologies de la communication. La vérité est que le capitalisme financier qui domine l'économie-monde est devenu incompatible avec la démocratie libérale. Depuis l'après-guerre, les deux

entités avaient des intérêts convergents et pouvaient évoluer de concert dans le contexte de la guerre froide. Aujourd'hui, leurs intérêts sont devenus divergents. D'où la libération d'énergies négatives qui cherchent des boucs émissaires pour expliquer les malheurs des temps.

Pourquoi notre époque est-elle dominée par les « sociétés d'inimitié » ?

Tout se passe comme si, pour exister politiquement dans l'espace public, il fallait soit se doter d'un ennemi, soit se parer des atours d'une victime. Le mâle blanc en particulier est en proie à un complexe de dévirilisation. Le subalterne, quant à lui, est convaincu que pour avoir voix au chapitre, il doit se masculiniser et faire subir à ses bourreaux la souffrance qu'ils lui ont infligée. De plus en plus, un rapport mimétique relie la violence des dominants et celle des dominés.

L'humanisme classique n'a pas d'ave-

nir, car il est trop compromis et endommagé pour attirer des adhésions durables. Il faut l'amender et revenir à une conception intégrale de la Terre qui est habitée par des espèces non humaines, avec lesquelles il faut négocier une forme de connivence, de coexistence et de convivialité. Pour redonner une chance à la démocratie, il faudra sortir de l'exceptionnalisme qui postule que certains sont au sommet de tout et que le reste du vivant leur est subordonné. C'est ainsi que nous avancerons vers une certaine idée de l'« en-commun », qui suppose la renaissance à une conscience planétaire. Tout ce qui favorise l'émergence et la cristallisation de cette conscience planétaire, ainsi que cet « en-commun » de notre monde enchevêtré, comme la restitution, est à saluer. C'est pourquoi penser et panser sont inséparables pour redéfinir une politique du bien du monde, au-delà de l'humain. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS TRUONG

La restitution des œuvres d'art, processus exemplaire et nécessaire

Si les musées européens ont participé à la conservation du patrimoine africain depuis plus de cent ans, il faut désormais que les populations africaines y aient accès, estime l'avocate Corinne Hershkovitch, spécialiste du droit de l'art

Par CORINNE HERSHKOVITCH

Le 23 novembre, jour de la remise du rapport commandé à Bénédicte Savoy et Felwine Sarr par Emmanuel Macron, celui-ci a annoncé la restitution de 26 œuvres d'art au Bénin. Le rapport prend une position très affirmée en définissant le terme « restitution » comme un transfert de propriété, envisagé comme une exception au principe d'inaliénabilité des collections des musées, exception qui sera réservée aux seuls États dont les territoires correspondent à d'anciennes colonies françaises. Le rapport et le président Macron insistent sur le rôle essentiel des musées dans ce processus et c'est d'ailleurs sur proposition du Musée du quai Branly-Jacques Chirac, qu'a été décidée la restitution au Bénin.

Le cas du Bénin est emblématique à plus d'un titre : c'est là que Lionel Zinsou et sa fille Marie-Cécile ont entrepris, avec leur fondation, de « rendre son art à l'Afrique », titre de l'entretien de Marie-Cécile publiée dans *le Monde* le 23 novembre. C'est dans cette fondation qu'a été organisée en 2006, avec le Musée du quai Branly, l'exposition « Béhanzin, roi d'Abomey », qui présentait une partie des prises de la France évoquées par le président Macron et qui avait attiré 275 000 visiteurs.

En 2016, Patrice Talon, le président béninois, a demandé le retour des objets pillés, demande rejetée par le gouvernement français sur le fondement de l'inaliénabilité des collections nationales. Patrice Talon a réitéré sa revendication lors de son intervention à Paris le 1^{er} juin 2018 lors de la conférence de l'Unesco sur le thème « Circulation des biens culturels et patrimoine en partage : quelles nouvelles perspectives ? ». Dans la foulée, une commission franco-béninoise a été créée pour réfléchir sur la question des restitutions.

LES PLAIES DE LA COLONISATION

La restitution au Bénin s'inscrit donc dans un processus de revendication aussi exemplaire que nécessaire : comme M. Macron l'avait exprimé à Ouagadougou, en novembre 2017, ces restitutions doivent être un remède aux conséquences de la colonisation.

Et c'est là que le nœud se tend pour certains des opposants à ce retour du patrimoine africain, qui participerait de la volonté affirmée du président de voir la France affronter enfin ce pan dramatique de son histoire qu'est la violence de la colonisation. Et dans la confrontation avec ce sombre passé, la restitution doit contribuer à sortir d'une relation déséquilibrée. Rappelons en effet que c'est notamment sur le fondement du droit international de protection du patrimoine culturel qu'a

longtemps été déniée aux pays africains issus des indépendances la possibilité de revendiquer leur patrimoine culturel.

Pour mémoire, la convention Unesco de 1970 [interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels] n'a été ratifiée par la France qu'en 1997 et le rapport Savoy-Sarr préconise notamment la ratification par la France de la Convention Unidroit [sur les biens culturels volés ou illicitement exportés] signée à Rome en 1995.

L'enjeu de ces restitutions doit être mesuré à l'aune de l'importance d'un ancrage des jeunes générations dans une culture et une tradition auxquelles elles ne pourront s'identifier qu'au contact des objets qui en constituent le fonde-

ment. Comment dès lors entendre les cris d'alarme de ceux qui s'affolent à l'idée de voir les musées vidés de leurs collections d'art africain au nom de leur amour pour cet art ? S'il est incontestable que les musées ont participé de la conservation et de la préservation de ce patrimoine depuis plus de cent ans, ce ne peut être une raison pour empêcher l'accès des populations concernées à leur patrimoine, et il nous appartient de trouver la voie pour que ce retour se fasse dans le cadre d'un partage et d'une reconnaissance mutuelle. ■



Corinne Hershkovitch est avocate au barreau de Paris. Elle intervient dans les domaines de la propriété intellectuelle, du marché de l'art, des biens culturels et du patrimoine. Elle est l'auteure, avec Didier Rykner, de « *La Restitution des œuvres d'art* » (Hazan, 2011)

En histoire de l'art africain, l'inacceptable retard français

Pour Eric de Chassey, directeur de l'Institut national d'histoire de l'art, il faut profiter de l'inventaire des collections africaines des musées français pour créer de nouveaux postes d'enseignants-chercheurs spécialisés

Par **ÉRIC DE CHASSEY**

L'annonce, vendredi 23 novembre, par Emmanuel Macron de la restitution de 26 œuvres d'art au Bénin marque un pas décisif dans la recherche de solutions justes à l'égard des pays autrefois colonisés par la France, et dans la perception que nous pouvons avoir aujourd'hui de la place du patrimoine originaire d'Afrique subsaharienne au sein de nos musées. Elle invite les historiens de l'art (conservateurs, universitaires et chercheurs) à une mobilisation sans précédent – qui recueille aujourd'hui un large assentiment – pour accompagner un mouvement de restitutions raisonnées par une amplification des connaissances sur l'art africain et une meilleure diffusion de celles-ci.

Car c'est bien d'œuvres d'art qu'il s'agit (quoique non exclusivement), avec leurs spécificités matérielles, formelles, symboliques et historiques, et pas seulement d'objets du patrimoine, notion beaucoup plus vague, qui conduit à se préoccuper de leur mode d'entrée au sein des collections occidentales en oubliant ce qui fait l'enjeu de la présence de chacun d'entre eux, ici ou là. C'est ainsi que l'on pourra sortir de la polarisation dangereuse qui oppose aujourd'hui les tenants d'un essentialisme identitaire (pour qui les objets doivent tous rentrer « chez eux ») et les partisans de la domination acquise (pour qui les objets doivent rester « chez nous »).

LE LOCAL ET L'UNIVERSEL

Force est de constater que, du fait de la colonisation, avec une responsabilité particulière de la France, l'Afrique subsaharienne a perdu la plus grande partie des œuvres d'art qui y avaient été créées au cours des siècles, sans pouvoir non plus créer des musées à vocation universelle. La prise en compte pratique et pragmatique de cette situation propre à l'Afrique subsaharienne ne saurait cependant constituer celle-ci en complète exception. Il s'agit de faire droit à la fois au local et à l'universel, qui sont les deux pôles entre lesquels se déroule l'histoire de toutes les œuvres d'art. Toutes les collections de musée coupent les objets qui y sont conservés de leur contexte de production et, dans une large mesure, des buts pour lesquels ils avaient été créés. C'est le cas de tous les tableaux d'autel saisis dans les églises françaises au moment de la Révolution pour être assemblés dans les musées. On peut penser que le musée est une institution euro-centrée, mais il faut bien constater qu'il est un modèle permettant plus efficacement que tous les autres la préservation des œuvres d'art et leur mise à disposition du plus grand nombre.

Une fois ces grands principes rappelés, il est possible de proposer des solutions à la fois ambitieuses et pragmatiques, dans le droit fil de la déclaration présidentielle. En tant qu'historien de l'art, je voudrais souli-

DES SOLUTIONS À LA FOIS AMBITIEUSES ET PRAGMATIQUES

gner la forte incitation qui s'y trouve à ce que les musées s'engagent à « *l'établissement rapide et à la mise en ligne d'un inventaire des collections africaines qu'ils conservent, intégrant une recherche systématique de provenance* ». Cette tâche, immense, qui s'accompagne d'un véritable devoir pour les musées français de présenter les objets africains de leurs collections en mettant en valeur leur inscription dans l'histoire coloniale, a déjà été entreprise, au moins partiellement, par plusieurs institutions (notamment le Musée d'Angoulême, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac ou l'Institut national d'histoire de l'art).

« MÉMOIRE INTERROMPUE »

Elle va pouvoir maintenant s'accélérer, mais devra aussi se généraliser pour ne pas dépendre seulement des initiatives individuelles. Il faudra pour cela un véritable investissement, car la France accuse un retard inacceptable dans le domaine de l'histoire de l'art africain. Rappelons par exemple que, même si la tradition d'anthropologie africaine est bien ancrée, il n'existe, dans les universités françaises, que deux postes d'enseignants-chercheurs titulaires en histoire de l'art africain (l'un à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, l'autre à l'uni-

versité Lumière-Lyon-II), auxquels il faut ajouter deux chargés de recherche au CNRS et les cours dispensés à l'Ecole du Louvre par des conservateurs spécialisés, ainsi que la chaire d'histoire et d'archéologie des mondes africains que le Collège de France vient d'ouvrir.

C'est évidemment très peu. Cela oblige souvent les étudiants qui s'engagent dans ce domaine à s'expatrier dans les pays qui sont mieux pourvus, et empêche une bonne circulation des spécialistes entre l'Afrique et la France. Il faut que nos universités créent de nouveaux postes d'enseignants-chercheurs spécialisés dans l'histoire de l'art extra-occidental. Il en va de la possibilité, soulignée par le rapport Savoy-Sarr, de recouvrer « *la mémoire doublement effacée des Européens et des Africains d'aujourd'hui, les uns ignorant pour la plupart comment se sont constitués leurs prestigieux musées, les autres peinant à retrouver le fil d'une mémoire interrompue* ». C'est une question de justice et d'histoire de l'art, pas de bons sentiments. ■



Eric de Chassey est directeur de l'Institut national d'histoire de l'art

IL EST POSSIBLE DE PROPOSER

« Au nom de la repentance coloniale, des musées pourraient se retrouver vidés »

L'historien d'art Julien Volper et l'avocat Yves-Bernard Debie s'insurgent contre l'idée de restituer l'art africain au nom d'une culpabilité à géométrie variable, qui ne s'adresse d'ailleurs qu'aux pays de l'Afrique subsaharienne

Entretien

Julien Volper est conservateur chargé des collections ethnographiques du Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren (Belgique) et maître de conférences en histoire de l'art de l'Afrique à l'Université libre de Bruxelles. Yves-Bernard Debie est avocat spécialisé en droit du commerce de l'art et des biens culturels.

Faut-il, pour restituer aux pays africains qui en font la demande les œuvres détenues par les musées français – comme le propose le rapport remis à Emmanuel Macron le 23 novembre –, modifier le code du patrimoine ?

Yves-Bernard Debie : La solution proposée par le rapport consiste, d'une part, à modifier le code du patrimoine et, d'autre part, à conclure des traités bilatéraux entre l'Etat français et des Etats africains subsahariens « dont les territoires correspondent à d'anciennes colonies françaises », à des « protectorats ou [sont] gérés sur mandat français ». Selon les auteurs du rapport, cette dérogation au principe général d'inaliénabilité la limiterait nécessairement à cette seule hypothèse.

Plusieurs critiques s'imposent d'emblée. Tout d'abord, dans la mesure où la logique du rapport mais également son ambition assumée sont de rendre tout ou presque de ce patrimoine africain supposé « pillé » durant la période coloniale, quelle que soit d'ailleurs l'exacte origine de son entrée en collection publique – des présomptions suffiront –, peut-on encore parler de limite ? Ensuite, la colonisation étant le critère retenu pour justifier le système dérogatoire, il n'y a aucune raison de la limiter à l'Afrique subsaharienne.

J'aimerais que l'on m'explique l'argument que la France osera opposer lorsque d'autres « anciennes colonies françaises » s'offusqueront, à juste titre, du mépris dont on fait preuve à leur égard. Enfin, si le système dérogatoire proposé était mis en place, ce serait la fin du principe d'inaliénabilité, puisque à l'avenir tout président

pourrait, au gré de ses principes, de ses affinités ou des nécessités du temps, décider de restituer, de donner ou de vendre telle ou telle partie du domaine public, quitte à habiller le tout de déclarations fracassantes et d'un rapport télécommandé. C'est précisément contre ce fait du prince que le principe d'inaliénabilité du domaine public a été forgé dès la fin du Moyen Age.

Julien Volper : A titre d'exemple, *Le Triomphe de Judas Macchabée*, de Rubens, actuellement conservé au Musée des beaux-arts de Nantes, mais qui fut arraché à la cathédrale de Tournai par les troupes françaises en 1794, durant une expédition militaire et sur un territoire conquis, occupé puis annexé, ne devrait-il pas être rendu à la Belgique ?

N'est-il pas légitime de restituer des œuvres pillées et volées lors de la colonisation ?

J. V. : Je trouve que certains courants de pensée, investis d'une mission visant à condamner des actes du passé selon les lois et surtout la morale actuelles, sont dangereux, notamment parce qu'ils sont partiaux et anachroniques, voire uchroniques. On constate que, bien souvent, ce n'est pas le crime (réel ou supposé) qui importe, mais bien qui le commet et qui en est la victime. On arrive ainsi à des sortes de « crimes contre les peuples, à la carte ».

Le rapport Savoy-Sarr met notamment en avant la restitution des butins de guerre. Comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises dans des articles, des interviews ou des conférences, le butin de guerre ne peut être considéré comme une spécificité de la colonisation. Des royaumes africains l'ont bien entendu pratiqué, et certains musées africains abritent des prises de guerre des temps anciens. Ainsi, les collections muséales béninoises possèdent l'un des battants de porte sculptés de la cité de Kétou, qui fut accaparé par le roi Glélé (le prédécesseur de Béhanzin) lorsqu'il prit et pilla cette localité, en 1886. Il en va de même pour le musée camerounais de Fouban (avec lequel M. Sarr et M^{me} Savoy furent en contact), qui possède également dans ses collections des œuvres prises à des chefferies voisines lors de guerres passées. Pourquoi donc ces musées ne devraient-ils pas rendre ces pièces prises dans la violence à leurs légitimes propriétaires ?

Y.-B. D. : L'esprit du rapport Savoy-Sarr et ses préconisations ne se limitent pas aux « œuvres pillées et volées lors de la colonisation ». Ce sont véritablement tous les objets acquis durant la période coloniale qui sont visés. Ainsi, par exemple, en page 67, le rapport vise des « éléments de présomption suffisante d'une acquisition contrainte » ou encore des « objets dont, malgré des recher-

ches, les conditions d'acquisition resteront inconnues, mais dont l'intérêt scientifique pour les collections africaines s'avérera certain ». Ailleurs, ce sont les objets collectés par les missions scientifiques qui sont visés. Tout donc : les pillages avérés, les acquisitions jugées contraintes – mais jugées par qui puisqu'on présuppose que toute la période coloniale est par nature contrainte – et, enfin, les collectes scientifiques. Au nom de la repentance coloniale, des musées pourraient se retrouver vidés.

La Belgique ou d'autres pays vont-ils être saisis des mêmes demandes ?

J. V. : Dès les années 1970-1980, un débat s'était instauré entre la Belgique et le Congo, avec des demandes émanant du président Mobutu [1930-1997]. A cette époque, le musée de Tervuren avait fait un « transfert », un prêt à long terme de 114 pièces. Cette histoire est d'ailleurs mentionnée dans le rapport Sarr-Savoy, qui insiste sur le peu d'œuvres transférées. En revanche, ce que le rapport Sarr-Savoy se garde bien de dire, c'est qu'en 2007 un inventaire fut réalisé et que les conclusions en furent consternantes puisque, sur les 114 œuvres transférées, il n'en restait plus que 21 dans les collections de l'Institut des musées nationaux du Congo... Les autres avaient « disparu » et se retrouvaient sur le marché de l'art.

Les Etats africains – et notamment le Bénin, en pointe sur le sujet – sont-ils en mesure de conserver et de présenter ces œuvres à leur public ?

J. V. : Je pense que, si depuis de nombreuses années des pays africains s'étaient dotés de musées répondant aux normes internationales – ce qui ne peut se faire sans une réelle volonté politique et un investissement financier des pays concernés –, des expositions auraient pu être accueillies, des œuvres venues des collections occidentales publiques et privées auraient pu être prêtées ou acquises sur le marché de l'art, et on aurait pu désamorcer énormément de la tension actuelle. A titre d'exemple, le gouvernement béninois se réjouit de pouvoir récupérer les grandes statues bocio de l'ancienne collection Dodds, conservées au Musée du quai Branly, mais n'a jamais cherché à acquérir des objets pour ses collections nationales, alors même qu'un bocio du même type, provenant de l'ancienne collection de l'Aga Khan, fut pourtant proposé trois fois à la vente en 1984, 1993 et 1999, pour moins de 10 000 dollars.

Y.-B. D. : Les pièces liées à l'ancien royaume de Dahomey sont relativement nombreuses en vente, et certaines, d'ailleurs, à des prix abordables. N'oublions pas que les collections du Petit Musée de la Récade, à Cotonou, ouvert en 2015, ont été acquises non pas à l'initiative de l'Etat béninois, mais grâce à des marchands et collectionneurs parisiens. Pourtant, pas un seul acteur français du marché de l'« art premier » n'a pas été consulté par la commission Savoy-Sarr. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS TRUONG

« C'EST CONTRE LE FAIT DU PRINCE QUE LE PRINCIPE D'INALIÉNABILITÉ DU DOMAINE PUBLIC A ÉTÉ FORGÉ DÈS LA FIN DU MOYEN ÂGE »